



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

enfants

Question écrite n° 65581

### Texte de la question

M. Christian Bourquin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le montant de la dotation du service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) des Pyrénées-Orientales, géré par l'Association des amis et parents d'enfants indaptés (ADAPEI). En effet, il apparaît que ce SESSAD bénéficie d'environ la moitié de la dotation moyenne versée aux autres SESSAD sur le plan national. Il en résulte que, faute de moyens, ce service envisage de ne plus prendre en charge les enfants suivis en intégration individuelle à compter de septembre 2001. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir revaloriser la dotation octroyée à cet organisme afin qu'il puisse répondre correctement au souci d'intégration des enfants handicapés manifesté par les pouvoirs publics et les familles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bourquin](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65581

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 septembre 2001, page 5138